

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.  
Réclames... 30  
Faits divers... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

### ABONNEMENT.

Sauumur : 36 fr.  
Poste : 35 fr.  
On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

SAUMUR

26 Juillet 1882.

### Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin conseil, sous la présidence de M. Grévy. Après que M. de Freycinet a eu donné connaissance des dernières dépêches reçues de Londres et d'Orient, le conseil a arrêté les termes des déclarations que les ministres des affaires étrangères et de la marine seront appelés à faire devant la commission des crédits égyptiens.

Ces déclarations porteront sur la nature de notre action militaire préservatrice dans la région du canal de Suez et sur les termes mêmes de la convention conclue dans ce but avec l'Angleterre.

Il a été également convenu que, si quelque membre de la commission demandait des détails précis sur l'état de nos forces navales, l'amiral Jauréguiberry les fournirait sans hésitation.

Le ministre de l'intérieur a ensuite entre-tenu le conseil de l'ordre du jour Songeon, qui invite le préfet de la Seine à conserver ses fonctions.

Les ministres ont été d'avis unanime que M. Floquet devait accéder à ce vœu et qu'il convenait en conséquence que M. Goblet n'acceptât pas sa démission.

A l'issue du conseil des ministres, M. Goblet a fait savoir au préfet de la Seine que, à la suite du vote d'avant-hier du conseil municipal, il ne croyait pas devoir accepter la démission qui lui avait été offerte, et qu'il espérait que M. Floquet ne maintiendrait pas sa détermination première.

Il se confirme que M. Floquet s'est rendu au désir de M. Goblet. Ainsi finit cette comédie de démissions qui durait depuis mercredi.

L'opinion générale est que la demande des crédits égyptiens sera repoussée par la commission.

On dit à ce propos que cette détermination serait due aux influences secrètes de M. de Freycinet, qui se serait élevé dans le sein du conseil des ministres contre toute action militaire en Egypte de quelque nature qu'elle fût et quel qu'en serait le motif.

Le vote de la commission ratifié par celui de la Chambre serait donc la consécration de sa politique.

Un certain nombre d'orateurs ont pris la parole dans la réunion de la gauche radicale et presque tous contre le vote des crédits.

La commission n'a pris aucune résolution définitive avant de connaître exactement le sens que le cabinet attache au vote de ces crédits, et elle s'est en conséquence ajournée.

Mais l'opinion qui domine dans le groupe est que la demande des crédits doit être refusée si elle implique un premier acte d'intervention.

Les Anglais vont vite en besogne. Dès qu'ils voient le but à atteindre et la satisfaction de leurs intérêts, les moyens leur coûtent peu.

M. Childers, secrétaire d'Etat à la guerre, a annoncé une demande de crédit de 2 millions 300,000 livres sterling, soit 57 millions de francs. Les Communes ont trouvé ce chiffre modique, elles l'ont voté d'enthousiasme.

On attend aussi, à notre Chambre des députés, une demande de crédits. Nos ministres ne parleront pas comme les ministres anglais; nos députés ne voteront pas à l'unanimité comme ceux des Communes. La raison en est simple. Les uns ne savent pas bien ce qu'ils veulent; les autres ne comprennent pas bien ce qu'ils font.

Il y a eu dans la politique de M. Gambetta des ardeurs si imprudentes et des illusions

si folles, et dans celle de M. de Freycinet de telles contradictions et des changements si brusques, qu'il est difficile de définir l'attitude présente de notre gouvernement.

Nous n'avons pas à revenir sur l'histoire de la crise égyptienne; nos lecteurs la connaissent et l'ont suivie jour par jour. Nous dirons seulement, pour résumer la situation actuelle, que nous intervenons entre les Anglais, qui sont les maîtres par le droit du plus fort, et la Conférence qui affirme encore la suzeraineté du Sultan par le droit international.

En débarquant en Egypte, nous devons reconnaître la prépondérance de la Grande-Bretagne, ce qui est un rôle honteux; — ou lutter avec elle pour conserver notre part légitime d'influence, ce qui est un rôle dangereux. Dans le premier cas, M. de Freycinet fait de nous les très-humbles serviteurs de l'Angleterre, et l'alliance aboutit à une duperie. Dans le second, nous entrons en rivalité déclarée, et cette alliance à laquelle notre gouvernement attachait tant de prix, se change en guerre ouverte.

Est-ce là ce que l'on veut?

Les soucis extérieurs ne détournent pas de leur haine les énergumènes d'impitété.

La commission de la Chambre n'a point cru pouvoir accueillir la proposition spoliatrice de M. J. Roche contre l'église du Sacré-Cœur. Il ne faut guère lui savoir gré d'une décision qui n'a pas été inspirée par le respect des droits de propriété des souscripteurs catholiques, mais qui a été imposée par la crainte de s'exposer à des revendications dont l'issue était certaine devant la justice.

Le Citoyen, qui ne s'arrête pas aux bagatelles de légalité, est furieux.

« C'est à onze voix contre douze que le Sacré-Cœur de Montmartre continuera d'exister. M. Bernard-Lavergne, rapporteur, est pour le statu quo. »

Les Parisiens, eux, se chargeront un jour de la suppression de ce monument: il

n'y aura pas besoin de nommer une commission. »

La Révolution sociale se croit déjà maîtresse du pavé et elle jalonne la route sur laquelle elle se propose d'exercer ses ravages. C'est ainsi que, sous la Commune, on désignait les otages destinés à la suppression.

### L'INSTRUCTION GRATUITE.

Un peu d'arithmétique ne nuit pas. Nous avons souvent flétri l'œuvre de laïcisation, mais cela ne suffit pas, il faut montrer ce qu'elle coûte aux contribuables.

En 1882, M. Jules Ferry a demandé au pays une somme totale de CINQUANTE-SEPT MILLIONS, pour couvrir les dépenses nécessitées par la transformation des écoles primaires.

Cette somme s'est trouvée insuffisante. Aujourd'hui le gouvernement réclame un crédit supplémentaire de DIX-NEUF MILLIONS.

Le total des sommes dépensées par M. Jules Ferry, en moins de deux ans, atteint donc le chiffre respectable de SOIXANTE-SEIZE MILLIONS.

Qui est-ce qui paiera ces soixante-seize millions?

Les contribuables, c'est-à-dire tout le monde, ceux qui n'ont pas d'enfants comme ceux qui en ont; ceux qui font instruire leurs enfants dans des établissements payeront comme les autres.

Malgré cela, les républicains prétendent qu'ils nous ont octroyé l'instruction gratuite....

— *Zuze un peu!* comme dit le Marseillais légendaire, si l'instruction n'était pas gratuite!

### 115.000 HOMMES.

Nous lisons dans le *Clairon*:

On dit aujourd'hui que le gouvernement est prêt à une intervention armée. Nous savons qu'un corps expéditionnaire

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## CLÉRICALE !..

PAR M<sup>lle</sup> CLAIRE de CHANDENEUX.

### CHAPITRE VIII.

Les jours suivants apportèrent dans l'âme de Geneviève, avec une douleur nouvelle, une certitude plus entière de l'indignité de M. Bourgeat.

Elle surprit dans ses yeux l'éclair d'une haine sourde, et, dans ses paroles, le poison d'une calomnie savamment distillée.

Ce furent d'abord des mots jetés comme au hasard, des réticences calculées, des airs de pitié subite, et des procédés où le dédain alternait avec la compassion.

De la compassion?... pourquoi?... du dédain?... c'était plus surprenant encore.

Léon paraissait souffrir, s'attristait, se taisait. Geneviève comprit tout à coup que le père insinuait au fils des doutes sur la santé intellectuelle de la jeune femme.

Elle s'indigna, se redressa sous le secret outrage... outrage dont on ne se lave pas avec des phrases, mais avec des faits, outrage auquel des

lamentations auraient donné un semblant de vraisemblance, et qu'elle entendit combattre par le silence fier, par la dignité de l'épouse, de la mère.

Léon professait un culte pour son père. L'opinion du vieillard déteignait en tout sur la sienne propre.

Lorsque celui-ci lui fit entendre que Geneviève, affaiblie par une longue maladie, semblait atteinte d'affection nerveuse encore modérée, mais en voie de croissance, l'ingénieur, sans adopter absolument un jugement que démentaient la sagesse, la rectitude et la clairvoyance de la jeune femme, se dit avec chagrin :

— Geneviève n'est certainement pas folle, mais c'est un esprit faible, et mon père est tout à fait dans le vrai quand il affirme que les étroites pratiques d'une religion exagérée ont déformé cette intelligence. Bientôt ce sera le tour du cœur de s'atrophier, si ce n'est fait déjà.

C'était le cœur de Léon qui s'atrophiait, sous l'empire d'une influence malveillante, d'une interprétation fantaisiste donnée aux moindres actes de cet intérieur tiraillé.

En réalité, la froideur s'accroissait dans les entretiens d'un ménage où la femme se refusait à remplir le rôle d'accusateur, où le mari perdait peu à peu toute confiance et tout abandon.

Accuser?... était-ce possible?... Pouvait-elle

porter le doute dans le cœur du fils?... Pouvait-elle, de sa bouche, déshonorer le père?

Elle ne le devait pas. Son devoir lui parut être le silence et la réparation, dans la mesure limitée de ses moyens d'action.

Un soir, Jeannine se coucha souffreteuse, pleurante, les mains chaudes. Geneviève fit prier le docteur de passer à la Joliette à sa première visite matinale, et, préoccupée, sans être positivement inquiète, elle serra le cher berceau contre son lit et ne put, pendant de longues heures, trouver le sommeil.

Pourtant, longtemps après que l'église de Fontenay eut sonné minuit, ses yeux se fermèrent et quelques instants de bienfaisant repos lui furent accordés.

Quelques instants bien courts, car elle en fut brusquement tirée par une toux rauque, une sorte d'aboiement étranglé, que les mères n'oublient jamais quand elles ont eu le malheur de l'entendre une fois.

« La toux de chien », dit le peuple qui aime les mots expressifs.

La toux fatale qui dénonce le croup aux oreilles les plus inexpérimentées.

Geneviève bondit hors de son lit, s'enveloppa d'un peignoir, et courut à la chambre de son mari pour avoir des secours.

L'ingénieur, retenu très-tard à Paris par ses

affaires, n'était point rentré cette nuit-là.

La jeune femme pénétra chez M. Bourgeat, le supplia d'envoyer chercher un médecin sans perdre une minute et revint, haletante, au berceau où gémissait l'enfant.

La soulevant, lui donnant les premiers soins, voyant la petite gorge se contracter sous l'effort douloureux de la terrible toux, et le petit visage effaré s'empourprer de souffrance, la pauvre mère subit le plus affreux martyre, celui de l'impuissance absolue en face du danger grandissant.

Le domestique — elle l'avait entendu sortir en courant, — était allé chercher le secours, mais le docteur était âgé, lent, peut-être retenu près de quelqu'autre malade: il n'arrivait pas.

Le mal faisait des progrès rapides. L'enfant rejetait le vomitif préservatif — dont toutes les mères se munissent, à la campagne surtout, — que Geneviève essayait d'introduire dans sa bouche convulsée; elle se plaignait sourdement; et son agitation douloureuse croissait à chaque minute.

Geneviève, les mains tordues, les lèvres pleines de prières, l'âme brisée, regardait s'avancer, foudroyante, la mort de sa bien-aimée.

Et le docteur n'arrivait pas.

Elle ne croyait pas pouvoir souffrir davantage, dans cette attente passionnée, avec cette crainte atroce, et, pourtant, elle tressaillait tout à coup comme frappée d'un coup de poignard.



a été constitué en trois jours et que toutes les dispositions sont prises pour pouvoir débarquer 15,000 hommes en Égypte. Les régiments sont désignés, les généraux sont choisis, les ordres cachetés ont été remis au général commandant en chef; on n'attend plus que l'autorisation de la Chambre pour donner l'ordre de départ. De sorte qu'au lieu d'une manifestation navale effectuée conjointement avec l'Angleterre, — ce qui aurait peut-être suffi, au début, pour prévenir les massacres et arrêter le prétendu parti national dans son hostilité contre les intérêts européens, — nous allons nous lancer maintenant dans une folie aventureuse dont on n'ose prévoir les conséquences.

En discutant avec ses collègues les conditions de l'envoi d'un corps expéditionnaire en Égypte, M. le général Billot n'a pu dissimuler les dangers d'une pareille détermination :

« C'est une folie ! » s'est écrié le ministre de la guerre, qui connaît les difficultés d'une intervention armée dans un pays fanatisé, et qui n'ignore pas la faiblesse actuelle de nos ressources.

Le mot du ministre de la guerre est profondément vrai.

Après l'envoi de 15,000 hommes en Égypte, la France va avoir une armée de 91,000 hommes, au moins, occupant le nord de l'Afrique, des frontières du Maroc à la mer Rouge :

En Algérie,	54,000 hommes
En Tunisie,	22,000 —
En Égypte,	15,000 —

Si l'on considère qu'il sera nécessaire de maintenir les divers corps d'occupation à cet effectif, qu'il faudra remplacer les vides faits par la mort et par les maladies, c'est le tiers environ de l'effectif total qu'il convient d'ajouter, soit 24,000 hommes, ce qui donne un chiffre minimum de 115,000 hommes.

Voilà donc nos troupes les plus aguerries hors de France; voilà nos régiments affaiblis par l'envoi de cadres nécessaires; voilà, en un mot, notre armée en pleine désorganisation, alors même qu'il ne serait pas indispensable de renforcer les effectifs premiers.

On comprend que les généraux se soient émus à l'annonce de cette intervention.

Le ministre de la guerre les a consultés, et tous ont répondu qu'ils étaient résolus à se sacrifier au pays, mais qu'ils étaient convaincus du danger qu'il y avait à compromettre la défense territoriale pour une expédition lointaine, tandis que des complications continentales pouvaient surgir à chaque instant.

Le patriotisme nous impose une grande réserve. Nous ne pouvons que signaler les périls, sans dénoncer toutes les raisons qui nous les font redouter.

Mais les événements qui se précipitent parlent assez haut, pour qu'on comprenne.

D'un côté, l'Allemagne traite avec l'Angleterre et s'apprête à violer la neutralité du Luxembourg.

De l'autre, l'Italie se prépare à intervenir

en Afrique, et à prendre sa revanche de notre entrée à Tunis. Une dépêche de Rome annonçait, avant-hier, que le Parlement allait se réunir pour décider la mobilisation d'un corps de quarante mille hommes.

C'est dans ces circonstances que le gouvernement, après avoir été un type d'irrésolution et un modèle de lâcheté, va poursuivre, tête baissée, une nouvelle aventure, sans profit et sans honneur pour le pays.

#### Nos préparatifs.

La participation des troupes de la marine à l'expédition d'Égypte est aujourd'hui décidée; l'infanterie de marine fournira une brigade composée de deux régiments à quatre bataillons de quatre compagnies, soit un total de 32 compagnies.

Chacun des ports de Cherbourg, de Brest et de Rochefort dirigera sans retard sur Toulon, par les voies rapides, un bataillon. Les autres bataillons seront fournis par le 4<sup>e</sup> régiment.

Le bataillon du 3<sup>e</sup> régiment, placé sous le commandement de M. Sérriot, sera formé des 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> compagnies, fortes chacune de 150 hommes de la classe de 1878. L'adjudant-major, les capitaines de compagnie, l'officier-payeur et l'aide-major seront montés.

Les officiers auront la tunique, le paletot de molleton et le manteau. La troupe aura la tenue coloniale (ceinture de flanelle comprise), la capote et conservera le képi. — Les casques en liège seront délivrés à Toulon.

L'effectif du bataillon du 3<sup>e</sup> régiment comporte 16 officiers, 619 sous-officiers et soldats (dont 6 adjudants), 9 chevaux et une voiture.

L'effectif total de la brigade d'infanterie de marine à envoyer en Égypte sera d'environ 4,000 hommes.

Quant à l'artillerie de marine, on croit qu'elle fournira aussi pour sa part au moins deux batteries.

La brigade d'infanterie de marine sera commandée par le général de Trentinian.

D'après nos correspondances de Toulon, voici les bâtiments qui doivent être spécialement affectés au transport des troupes en Égypte, et dont l'armement définitif aura lieu d'un moment à l'autre :

*Algésiras*, vaisseau-transport, commandant Bosc, capitaine de vaisseau; *Annamite*, *Bien-Hoa*, *Mytho*, grands transports du service de la Cochinchine, commandés, le premier par M. Litré, capitaine de frégate; le second, par M. Lambal, capitaine de frégate; le troisième, par M. Philippe, capitaine de vaisseau; la *Sarthe*, commandant Bellot, capitaine de frégate; la *Corrèze*, commandant Giraud, capitaine de frégate; la *Creuse*, commandant Hernandez, capitaine de frégate; l'*Aveyron*, commandant Michelin, capitaine de frégate; l'*Yonne*, commandant Gatier, capitaine de frégate; l'*Orne*, commandant Blanc, capitaine de frégate.

Soit, en tout, dix transports.

Quelques-uns de ces bâtiments étant nor-

malement affectés au service régulier des colonies, seront remplacés, pour cette dernière mission, par d'autres transports qui seront armés successivement.

D'autre part, on annonce qu'il serait question d'organiser une flottille de canonnières pour concourir, avec les Anglais, à la protection du canal de Suez. L'*Aspic*, capitaine Jauréguiberry, se trouve déjà en Égypte; on y enverra très-prochainement le *Lynx*, qui arme à Cherbourg, sous le commandement de M. le lieutenant de vaisseau Blouet; d'autres suivront. (Paris.)

#### AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Alexandrie, 24 juillet.

Avant-hier, à dix heures du matin, les colonnes anglaises se mettaient en mouvement. Les troupes anglaises allaient, pour la première fois, aborder l'infanterie égyptienne.

La première colonne prenait la voie ferrée de Ramleh, précédée de vingt-cinq éclaireurs à cheval.

Il s'agissait d'aller reconnaître les positions d'Arabi, d'attirer le gros de ses forces sur ce petit corps, pendant que sous le commandement de major Ardagh, les capitaines Archer et Hutton, partant par la ligne de Gabbari, feraient sauter la chaussée du chemin de fer au point le plus étroit entre les deux lacs.

Le 38<sup>e</sup> régiment rencontra les premiers soldats égyptiens à cinq kilomètres et demi d'Alexandrie, dans les bois de palmiers, à gauche de Ramleh. Ils furent refoulés jusqu'à Hagara et Navatieh.

La première colonne anglaise se porta immédiatement à gauche vers la digue qui sépare les lacs Mariout du lac d'Aboukir, pendant que le colonel Legrand s'établissait fortement dans Ramleh.

Ils ouvrirent le feu à mille mètres de distance. Les soldats égyptiens, garantis par les plis du terrain, répondirent par une fusillade nourrie, pendant que 700 cavaliers environ se portaient à droite dans la direction de Siouf avec l'intention de couper la colonne anglaise. Ce mouvement tournant fut arrêté par le 4<sup>e</sup> bataillon de Staffordshire.

Pendant ce temps, les soldats du génie avaient préparé leur mine sous la chaussée, et dès que l'explosion eut produit son effet, le signal de la retraite fut donné. Les Égyptiens s'avancèrent alors bravement. Deux compagnies soutinrent le choc, pendant qu'un escadron de cavalerie s'élançait dans leur direction.

La retraite des Anglais ne fut pas autrement inquiétée, mais ils étaient suivis par un corps de troupes d'Arabi, qui pénétra jusque dans Ramleh.

Quelques hommes atteignirent même la butte où est établi le réservoir des eaux.

Une corvette longeait la côte, prête à soutenir de son feu l'attaque.

Le but de cette petite expédition, qui ne coûta ni morts ni blessés, était de préserver la droite des Anglais, de façon à ce qu'Arabi ne puisse attaquer Alexandrie que par la porte de Rosette qui est très-fortifiée et placée sous le feu de l'escadre. Avec leur droite gardée et leur front couvert, ils se croient inexpugnables.

Mais, deux heures après, on pouvait distinguer les troupes d'Arabi remettant la chaussée en état. C'est une expédition à recommencer.

Les avant-postes d'Arabi sont au pont sur le canal Mahmoudieh, à deux lieues d'Alexandrie.

L'embargo a été mis sur le vapeur *Dakatieh*, et Ragheh-Bay, porteur de lettres de la Porte à l'adresse d'Arabi, a été arrêté.

A Constantinople, de grands préparatifs militaires sont faits, des cuirassés et des transports sont prêts à prendre la mer.

Dans quinze jours, le gros des forces indiennes quittera Bombay.

L'*Orontes* est arrivé avec 770 hommes du 4<sup>e</sup> bataillon du 49<sup>e</sup> régiment.

Le vice-amiral Hoskins, commandant la flotte anglaise, a pris possession du canal maritime de Suez.

Le Sultan a engagé le Khédive à faire venir des soldats turcs et albanais pour former le noyau d'une armée nouvelle.

404 Européens ont été massacrés à Tanta. Plusieurs chrétiens de Menallab ont été emmenés de pétrole et brûlés vifs.

Un tiers de la population du Caire est sans travail et sans pain. Des réfugiés indigènes d'Alexandrie campent dans l'Es-

bekieh. Il règne une grande mortalité parmi eux.

Les pertes résultant du pillage et de l'incendie d'Alexandrie sont évaluées à 30 millions.

Ali Moubarek fait auprès des autorités anglaises des démarches qui aboutiront, en vue de la soumission d'Arabi.

La tranquillité est complète à Ramleh et les troupes égyptiennes.

Le *Moniteur Egyptien* a reparu sous le titre de *Journal officiel du gouvernement du Khédive*. Il contient la proclamation qui a été lue à l'Arabi.

Le Khédive a envoyé un navire à Port Saïd pour faire venir près de lui Chérif Pacha.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 juillet. Les dispositions de la place sont meilleures, mais les affaires sont toujours peu actives. Les ventes de la semaine ont été en grande partie mangées absolument.

Les fonds publics français sont hésitants. Sur l'amortissable, après avoir débuté à 81,30, recule à 81,25. Quant au 3 0/0, on cote successivement 114,77, 114,85 et 115.

Le marché des fonds internationaux est suivi. L'obligation de la Dette Unifiée 6 0/0 reste à 255. Le Turc demeure à 11,02. Le groupe des emprunts de crédit est sans affaires.

Le Crédit Foncier cote 1,445. Quelques réalisations se sont produites, mais comme les opérations de la Société n'éprouvent aucun dommage ni de crise politique ni d'une crise financière, on peut en toute sécurité, entrer dans cette valeur de premier ordre, qui ne tardera pas à s'élever à de hauts cours.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie qui se traitent à 550, ont devant eux à ce prix une marge importante de plus-values.

La Compagnie Foncière de France se maintient sans variation à 490.

Nous nous attachons spécialement à faire ressortir l'importance qu'il y a pour les capitalistes à entrer dans les valeurs du groupe du Comptoir Industriel de France et des Colonies. Ils y trouveront des garanties excellentes, défiant également comme revenu nombre de valeurs insignifiantes inscrites à la cote.

En première ligne, les actions Malétra sont des titres qu'on doit mettre en portefeuille en cas de besoin, les chances de plus-value qu'ils vont acquies, sont considérables.

L'obligation des Messageries Fluviales de Chine est moins bonne. Cette entreprise, qui est la plus grande de notre colonie, elle-même, est d'un monopole, étant subventionnée par l'Etat. Sa flotte est considérée comme supérieure à celle de nos grandes Compagnies. Les garanties matérielles sont des plus considérables, le trafic assuré est très-important. Les capitalistes ne doivent pas hésiter à se porter sur ce titre qui réunit tant de qualités qu'il est difficile de rencontrer dans d'autres valeurs.

#### Chronique militaire.

Le général de Galliffet vient de quitter Lamoignon, se rendant à Bléré (Indre-et-Loire) pour parcourir et examiner par lui-même le terrain sur lequel doivent avoir lieu les manœuvres de cavalerie.

Les forces qui doivent être sous pavillon pendant les jours réunies au camp de Châlons, sous le commandement du général de Galliffet, comprennent 48 escadrons de cavalerie et 6 batteries d'artillerie à cheval.

C'est un effectif d'environ 6,000 chevaux, y compris la brigade de cuirassiers (10<sup>e</sup>), en ce moment au camp.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Sur la liste des jeunes gens admissibles à l'Ecole de Saint-Cyr, nous trouvons encore un de nos jeunes compatriotes, M. Olivier Delorme, fils du colonel du 11<sup>e</sup> chasseurs, aujourd'hui à Auxonne.

M. Léon Voisine, de Saumur, élève de l'institution A. de Marquié, à Angers, vient d'être reçu aux épreuves du baccalauréat ès-lettres (2<sup>e</sup> partie, philosophie et sciences).

M. DE FREYCHINET ET LA Marseillaise. Dimanche, ainsi que nous l'avons dit, pendant que l'on croyait M. de Freychinet et tout le gouvernement préoccupés des affaires

Le baptême... L'heure n'était plus aux atermoiements, aux douces supplications d'intérieur pour obtenir que la famille entière, que le père au moins, s'unît à la chrétienne manifestation qu'elle projetait et que la maladie l'empêchait depuis de longs mois d'exécuter.

Le baptême... Il fallait que Jeannine le reçût sans tarder d'une minute. Chaque effort de l'implacable toux secouait sa faible poitrine, menaçait de la déchirer et d'emporter à une autre vie cette petite âme non encore purifiée de la tache originelle.

Songer à appeler un prêtre, c'était perdre une heure... et le temps volait!

Geneviève, armée d'une ferme résolution, prit l'enfant dans ses bras, détacha le bonnet de dentelle, inclina sous sa main droite, qui soutenait un verre d'eau, la tête de la malade, et, laissant tomber le liquide en forme de croix, elle prononça d'une voix émue la formule sacramentelle :

« Marie-Léonie-Jeannine, je te baptise, au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit. Ainsi soit-il ».

Une exclamation brutale lui fit tourner la tête.

— Fanstique! disait M. Bourgeal d'un ton dur, en la considérant avec colère.

Il était entré sans qu'elle l'entendît, absorbée dans son pieux dessein, et maintenant elle sentait peser sur elle, dans sa tête, le regard baïeux.

— Vous pratiquez la désobéissance aux volontés de votre mari avec une désinvolture rare! reprit le vieillard ironiquement. C'est là le résultat des dévoties exhortations de vos directeurs spirituels.

Plus ému de blâmer l'acte religieux que de s'enquérir du mal croissant, il se tenait glacial près du berceau, plus semblable à un juge faisant comparaître la mère à sa barre, qu'à un aïeul épouvanté du danger couru par l'enfant.

Geneviève ne trouva qu'un mot :

— Vous ne voyez donc pas qu'elle se meurt?

— Je vois que pour hâter l'événement sans doute, vous lui répandez de l'eau froide sur la tête... Étrange façon de soigner le croup!... Le docteur vous en dira son avis, prudente mère!

La malheureuse mère recut cette odieuse parole en plein cœur. Mais le docteur entra: elle s'élança follement vers lui.

— Ah! venez!... venez!...

(A suivre.) CLAIR DE CHANDENEUX.

Dialogue entre un voyageur et le préposé à la vente des billets de chemins de fer :

— Une troisième pour \*\*\*

— Monsieur, le train qui va partir est un express qui ne délivre pas de troisièmes.

— Si c'est ça, donnez-moi une quatrième.

— Employé, sur le ton de la plus exquise politesse :

— Avez-vous votre muselière ?



du conflit soulevé par les exigences communales du conseil municipal de Paris, le gouvernement — cinq ministres assistait, à Choisy-le-Roi, à l'inauguration de la statue de Rouget de l'Isle.

Des discours ont été prononcés par M. de Freycinet, à Choisy-le-Roi, et de Rouget de l'Isle, à Choisy-le-Roi, et de Freycinet, après que la statue de Rouget de l'Isle eut été découverte.

M. de Freycinet a fait l'éloge de la *Marseillaise*, avec le commentaire le plus naïf et le plus prouhommesque qui se puisse imaginer. Voilà un homme politique qui se figure vraiment et qui répète d'un ton solennel que l'hygiène de Rouget de l'Isle a contribué à consolider les principes sur lesquels reposent les sociétés modernes, et que les soldats qui la chantaient étaient « des apôtres de la liberté, de l'égalité et de la fraternité! »

Vous serions bien aises de savoir ce que nous serions des sentiments fraternels de nos compatriotes de 1792 les Prussiens et les Autrichiens, auxquels ils administraient de sanglantes corrections. Mais ce qui peut soutenir la comparaison avec les plus importantes niaiseries de M. Prudhomme, c'est la façon dont M. de Freycinet s'exprime sur l'origine, sur « la naissance », comme il dit, de la *Marseillaise*.

« Les volontaires allaient à la France se préparer à engager une lutte qui aurait paru désespérée... il fallait trouver un chant qui fût à la hauteur de cette situation héroïque... ce chant, la France le cherchait... »

Vous auriez cru peut-être que, dans ce moment critique, les organisateurs de la dévotion cherchaient des plans de campagne et des moyens de remplir leurs arsenaux, des canons, des soldats, des généraux; point de tout, ils cherchaient un chant patriotique, ne doutant pas que lorsqu'ils l'auraient trouvé, ils pourraient se passer de tout le reste. Non content de prêter à l'œuvre de Rouget de l'Isle des propriétés guerrières, M. de Freycinet incline à lui attribuer des mérites diplomatiques.

« Les peuples étrangers eux-mêmes, quand ils veulent, dans une cérémonie internationale, nous donner une preuve de leur sympathie, font jouer leurs musiques militaires l'hymne de Rouget de l'Isle; ils apprécient ainsi le sentiment qui nous inspire lorsque nous entendons pieusement la flamme du patriotisme. »

Les peuples étrangers n'apprécient rien de tout quand ils font jouer la *Marseillaise* dans les cérémonies officielles. Ils obéissent tout simplement aux règles de l'étiquette internationale. Ils nous joueraient aussi volontiers *J'ai du bon tabac*, s'il nous avait plu d'en faire notre air national. Et la preuve, c'est que sous l'Empire, dans les circonstances auxquelles M. de Freycinet fait allusion, ils faisaient exécuter à leurs musiques l'air de la *Reine Hortense*, que n'aimait certainement aucune flamme patriotique. M. de Freycinet, candidat officiel sous l'Empire, devrait savoir ces choses-là.

M. le président du conseil a terminé son panégyrique de la *Marseillaise* en disant que ce n'était pas un chant de guerre, ce qui est vrai jusqu'à un certain point. Elle n'est plus un chant de guerre contre l'étranger, et c'est pour cela que les autres peuples l'entendent chanter volontiers; mais elle est demeurée, comme elle l'était déjà d'ailleurs quand elle reçut son baptême, dans la journée du 4 août, un chant de guerre civile; et c'est pour cela que beaucoup de bons Français l'ont prise en horreur. Il ne se fait pas une insurrection, pas une émeute, pas une grève, sans que les insurgés, les émeutiers, les révoltés, les grévistes ne se soulèvent au chant de notre prétendu hymne national. Ce n'est plus contre les envahisseurs de la patrie que la *Marseillaise* appelle aux armes, c'est contre ceux qui gouvernent légitimement la France, de quelque nom qu'ils s'appellent; le sang impur dont elle veut abreuver nos sillons, c'est celui de tous ceux qui veulent défendre l'ordre et la tranquillité du pays. Pour que M. de Freycinet ne s'en soit pas encore aperçu, il faut vraiment qu'il ne connaisse pas mieux ce qui se passe en France qu'il ne sait ce qui se fait en Egypte.

LE MOUVEMENT OUVRIER A CHOLET.  
On écrit de Cholet à l'Étoile:  
« Le mouvement lancé par les chambres syndicales ouvrières de Paris et les congrès ouvriers se généralisent en province: vous le savez déjà. Autre preuve à l'appui. Les ouvriers charpentiers de Cholet, dont vous avez annoncé la grève il y a deux mois, ont repris leur travail chez leur patron, il y a

quinze jours. A lieu des dix centimes d'augmentation qu'ils demandaient par heure, il leur en a été alloué cinq, et ils ont adhéré à cette transaction, mais évidemment sans renoncer à leurs prétentions: aussi s'organisent-ils aujourd'hui en chambre syndicale.

Les ouvriers tisserands du rayon de Cholet sont convoqués pour le dimanche 30 juillet dans l'une des écoles communales de la ville pour se former eux aussi en chambre syndicale. L'ouvrier qui signe la convocation comme secrétaire est connu ici comme l'un des meneurs socialistes.

Loin de moi la pensée de combattre les efforts tentés par les ouvriers pour s'arracher à l'état d'isolement dans lequel les a mis la Révolution et se servir de la puissance de l'association pour sauvegarder et défendre leurs intérêts communs et parvenir à une amélioration morale et matérielle.

Mais qui ne sait que ceux qui sont à la tête de ce mouvement syndical se préoccupent moins de la défense d'intérêts éminemment respectables, que de se servir des ouvriers qu'ils auront embrigadés pour achever la désorganisation et la ruine de la société?

Le danger imminent que fait courir à la société une formation, sur tous les points du territoire, de chambres syndicales, et une fédération de toutes les associations, ouvrira-t-il enfin les yeux des conservateurs et des économistes libéraux? Au lieu de nier un mal aussi profond et aussi vrai que celui qui existe dans le monde du travail, que les hommes de bonne volonté se mettent donc à l'œuvre; que, répondant à l'appel d'un des rédacteurs les plus autorisés de la revue *l'Association catholique*: « ils se mettent à l'étude des réformes sociales, de la réorganisation chrétienne du travail, étude qui leur montrera la nécessité de préparer dès aujourd'hui la création de groupes professionnels, unissant, comme dans une famille, maîtres et ouvriers, et destinés à devenir les assises de l'ordre social nouveau. »

Un village lumière!!  
Il y a bon nombre d'années déjà, un géographe, dont j'ai oublié le nom, eut la fantaisie de tracer une carte du département de Maine-et-Loire, pour mettre en lumière les pays où la science jetait le plus d'éclat.

S'appuyant sur certaines statistiques, par exemple le nombre des jeunes gens sachant lire et écrire au moment de la conscription, il teint bon nombre de communes, sur cette carte, en noir de fumée, d'autres de couleurs un peu moins sombres, de jaunes nuancés, enfin c'est le blanc éclatant qui fait ressortir les communes lumineuses de l'obscurité qui les environne.

Eh bien! j'ai eu le bonheur, l'extrême joie de voir une de ces communes, la gloire du pays, et à ce géographe pour son travail, pour son heureuse idée, je dis: merci!

Se contenter de voir une carte, s'en rapporter à des couleurs plus ou moins fantaisistes, ne serait peut-être pas suffisant: j'ai voulu voir la vérité de mes yeux, et je l'ai vue, dans un jour splendide, le 4 juillet. C'est dans ce jour mémorable que l'on voit les pays vraiment distingués, éclairés, et combien est heureux et fier le village, même le plus humble, lorsqu'il sait mettre en pratique les grands principes, la vraie civilisation et fouler aux pieds toutes ces vieilleries du temps passé.

J'arrive donc au fortuné village teinté en blanc sur la carte, avec mon ami, un pur celui-là, pas cléricale du tout. En entrant dans le bourg, la première chose qui nous frappe, c'est un vieux manoir; sur la porte d'entrée on lit ces mots, écrits il y a plus de 200 ans: *Dominus custodiat introitum et exitum domus mee*; ce qui veut dire: *Que le Seigneur garde l'entrée et la sortie de ma maison*.

— Mais, vieux farceur, tu m'en donnes d'une belle!... Tu me disais ce village éclairé! Et la première chose que l'on rencontre, c'est un éteignoir, une de ces vieilles maximes qui sont bonnes dans le fond de la Bretagne; et on laisse de telles inepties sur les murs, et le maire souffre cela!

— Du calme, mon bon, ce n'est pas dangereux ici; quoique très-éclairé, personne, excepté M. le curé, ne sait ce que ça veut dire... c'est du latin.

Nous arrivons juste à temps pour voir défiler le cortège du village savant, éclairé, lumineux.

En tête de cette procession, ouvrant la marche, un jeune homme donnait la main

à une jeune fille aux yeux grands, larges et ouverts de façon à faire baisser le regard d'un cuirassier; elle portait de l'autre un drapeau aux trois couleurs.

— Pas mal du tout avec sa robe blanche et son front qui ne rougit pas? Si tu la demandais pour ton cousin Brindavoine, c'est un gaillard, celui-là.

— Nous verrons... Mais comme c'est magnifique!... Vois-tu toutes ces bambines en blanc, suivies de leurs grandes camarades dirigées par la maîtresse d'école? A la bonne heure! on comprend les choses ici. L'instituteur veut être à la hauteur du patriotisme de Madame son épouse; tous les enfants endimanchés, un drapeau à la main, marchant d'un pas sérieux; ils ont compris (si jeunes!) toute l'importance de leur rôle; ce sont déjà des citoyens. Voilà un instituteur et une institutrice qui ne sont pas à leur place; il leur faut de l'avancement; j'en parlerai à mon ami Ferry.

— Levons nos chapeaux, voici que passe gravement sur son brancard de velours rouge, porté par deux grandes jeunes filles, le buste de la République.

— Bien réussi, comme elle est ressemblante!

— C'est fait d'après nature.

— Ce n'est pas tout, le maire avec sa plus large écharpe, l'adjoint également écharpé et tout le conseil municipal, marchant d'un pas de sénateur, suivent... une barrique de vin rouge que l'on va boire à la santé de la République et du 4 juillet.

— Le maire et les conseillers municipaux sont tous décorés!!

— Ce n'est pas de la Légion-d'Honneur, mais de la médaille... ce doit être la médaille de sauvetage, car ils ont sauvé la République.

— Voilà, mon cher, un village dans le vrai progrès et bien éclairé, on a eu parfaitement raison de le mettre sur la carte en couleur lumineuse.

— Très-bien! mais comment appelle-t-on ce fortuné village?

— Tu l'ignores? parbleu! c'est PARNAY.

— Merci, j'en suis très-reconnaissant. Encore une question et nous partons dîner. Pourquoi, en passant dans le bourg voisin, ai-je vu des drapeaux spécialement et presque uniquement à la porte des cordonniers?

— Allons donc! tu n'es pas avancé. Eh! mon cher, les cordonniers sont toujours pour le mouvement, parce qu'il use... la chaussure, et s'ils se croient supérieurs, c'est parce qu'ils ont plus de formes que les autres.

— C'est juste, je n'y pensais pas.

X.  
SAINT-NAZAIRE.

Une tribu de Caraïbes est arrivée lundi à Saint-Nazaire par la *Lafayette*.

Le débarquement de ces Indiens a causé un véritable émoi parmi la population de Saint-Nazaire. On a dû mettre toute la police sur pied afin de protéger ces sauvages contre la trop vive curiosité des habitants.

La tribu caraïbe, amenée en France par M. le comte de Lagrange, se compose de quatorze personnes. L'aïeule, nommée *Bibi*, est âgée d'environ quatre-vingts ans et n'a pas un cheveu blanc. Il y a trois jeunes hommes, deux jeunes femmes et des enfants de divers âges.

Les Caraïbes ont dû partir hier pour Paris.

Faits divers.

Les trois experts chargés de rechercher les causes de la catastrophe de la rue François-Miron: M. Jousset, ingénieur, Jouannin, architecte, et Barbas, entrepreneur de plomberie, ont commencé leurs opérations en présence de M. Fouqueteau, commissaire de police, Ferry, juge d'instruction, et des ingénieurs des Compagnies des eaux et du gaz.

Une grande tranchée a été ouverte rue François-Miron, et deux autres tranchées ont été creusées traversalement au-dessous des deux trottoirs de la rue du Pont-Louis-Philippe.

Ces travaux ont amené une découverte importante.

Rue François-Miron, entre le poste des pompiers de la mairie et la brasserie des Entrepreneurs, on s'est aperçu que la conduite des eaux de la Dhuy et de la Vanne était crevée.

Une fissure très-large, et qui a dû se produire il y a au moins six mois, donnait passage aux eaux.

Il est facile de concevoir les ravages causés par une infiltration aussi ancienne.

Sous la chaussée, au milieu de la rue, une excavation de près de deux mètres s'était produite.

L'eau, séjournant au fond de cette sorte de puits, avait miné les conduites de gaz et les avait détériorés tout le long de la rue du Pont-Louis-Philippe.

Vers trois heures, les experts, après avoir fermé les conduites, les ont fait ouvrir tout d'un coup pour se rendre compte de l'importance de la fuite d'eau. Immédiatement, un jet d'un pouce de diamètre s'est échappé du tuyau principal et est venu inonder la conduite de gaz située au-dessous.

Reste à savoir maintenant si cette fuite est due à la mauvaise qualité des conduites d'eau ou au choc d'un outil pendant des réparations antérieures. Dans ce dernier cas, les experts devront rechercher le service qui a travaillé en dernier lieu au carrefour des rues François-Miron et du Pont-Louis-Philippe. Est-ce celui du gaz, celui des égouts ou celui des eaux? Auquel des trois incombe la responsabilité? C'est sur ce point délicat que les experts sont appelés à se prononcer.

Dores et déjà, la Compagnie du gaz a jugé l'expérience concluante. Elle estime, dans ces conditions, qu'elle n'est pas responsable. Ce n'est, dit-elle, en aucune façon, la faute de son administration si les terrains dans lesquels étaient placées ses conduites se trouvaient en mauvais état par suite de l'incurie de la Compagnie des eaux.

Le préfet de police a versé, entre les mains du maire du quatrième arrondissement, une somme de 4,034 francs, montant d'une souscription recueillie aux Halles (pavillon des beurres) au profit des victimes.

Marché de Saumur du 23 juillet

Blé comm. (Ph.)	23 25	Huile de noir.	50 125
From. 1 <sup>re</sup> q. (Ph.)	23	Huile chene.	50
Froment (Ph.)	77	Graine trèfle	50
Halle, moy. n.	23 03	— luzerne	50
Seigle. . . . .	75 12 72	Foin (dr. c.)	780 70
Orge. . . . .	65 13 50	Luzerne	780 65
Avoine h. bar.	50 11	Paille	780 45
Fèves. . . . .	75 17	— Amandes	50
Pois blancs	80 40	Cire jaune.	50 190
— rouges	80 32	Chanvres 1 <sup>re</sup>	
Colza. . . . .	65 22	— qualité (53 k. 500)	
Chenevis. . . .	50 13	— 2 <sup>e</sup>	
Farine, culas.	157 60 50 3 <sup>e</sup>	— 3 <sup>e</sup>	

COURS DES VINS.			
BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1881,	1 <sup>re</sup> qualité	à	à
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	100 à	120
Ordin., envir. de Saumur 1881,	1 <sup>re</sup> id.	100 à	»
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	» à	»
Saint-Léger et environs 1881,	1 <sup>re</sup> id.	105 à	»
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	100 à	»
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1 <sup>re</sup> id.	85 à	»
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	80 à	»
La Vienne, 1881,	1 <sup>re</sup> id.	75 à	»

ROUGES (2 hect. 20).			
Souray et environs, 1881,	1 <sup>re</sup> id.	150 à	160
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	» à	»
Champigny, 1881,	1 <sup>re</sup> qualité	150 à	200
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	» à	»
Id. 1881,	3 <sup>e</sup> id.	» à	»
Varrains, 1881,	1 <sup>re</sup> id.	125 à	130
Varrains, 1881,	2 <sup>e</sup> id.	» à	»
Bourgueil, 1881,	1 <sup>re</sup> qualité	150 à	165
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	» à	»
Id. 1881,	3 <sup>e</sup> id.	» à	»
Id. 1881,	4 <sup>e</sup> id.	» à	»
Restigné 1881,	1 <sup>re</sup> id.	140 à	145
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	» à	»
Chinon, 1881,	1 <sup>re</sup> id.	140 à	150
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	135 à	»
Id. 1881,	3 <sup>e</sup> id.	» à	»
Id. 1881,	4 <sup>e</sup> id.	» à	»

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire 76, rue des Saints-Pères. — Un an: 10 francs — Six mois: 6 francs.

Il doit être bien heureux cette semaine l'enfant qui a remporté le prix du concours littéraire que le *Jeune Age illustré* a organisé pour ses lecteurs; ce jeune lauréat pourra lire sa composition imprimée dans le numéro de ce journal. Elle est intitulée: *Histoire d'une carotte blanche*. Tout le monde la lira avec plaisir. Elle est charmante. Ce numéro commence la publication d'*Incompris*, par M<sup>lle</sup> Lérida Geofroy, la directrice, un récit tour à tour touchant jusqu'aux larmes et amusant jusqu'aux éclats de rire. Le courrier offre des renseignements sur l'explorateur Crevaux, récemment assassiné.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)  
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.  
Les demandes doivent être adressées à M. RIZOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JUILLET 1882.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Closure précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Closure précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Closure précé.
3 % .....	81 05	80 95	Nord .....	1985	1990	OBLIGATIONS		
3 % amortissable .....	81 40	81 20	Orléans .....	1330	1315	Départ. de la Seine, emprunt 1857	240	235
4 1/2 % .....	111 25	110 80	Ouest .....	795	792 50	Bons de liquid. Ville de Paris	518	519 50
5 % .....	114 90	114 95	Compagnie parisienne du Gaz	1610	1610	Obligations communales 1879	442	444
Obligations du Trésor .....	505	505	Canal de Suez .....	2165	2480	Obligat. foncières 1879 3 %	435	433
Obligations du Trésor nouvelles	500	506	C. gén. Transatlantique .....	460	485	Est .....	369	370
Bons de liq. départementaux .....	512 50	513	OBLIGATIONS.			Midi .....	366	369 50
Banque de France .....	5330	5325	Ville de Paris, oblig. 1855 1860	515	515	Nord .....	372	371
Comptoir d'escompte .....	1045	1040	1865, 4 % .....	520	522	Orléans .....	367	368 50
Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1445	1440	1869, 3 % .....	401	406	Ouest .....	368	369 50
Crédit de France .....	200	195	1871, 3 % .....	389	388	Paris-Lyon-Méditerranée .....	368	368
Crédit mobilier .....	480	497 50	1875, 3 % .....	514	515	Paris-Bourbonnais .....	368	369
Est .....	740	740	1876, 4 % .....	514	512	Canal de Suez .....	550	555
Paris-Lyon-Méditerranée .....	1640	1645						
Midi .....	1210	1220						

### GARE DE SAUMUR.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir, omnibus-mixte.
3	32	express-omnibus.
7	15	(s'arrête à Angers)
10	37	soir, omnibus-mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	20 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	43	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	express.
10	28	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

Tribunal de commerce de Saumur.

**FAILLITE Lecomte, HENRI.**

Les créanciers de la faillite du sieur Lecomte, Henri, tanneur à Gennes, dont les créances sont vérifiées et affirmées ou admises par provision, sont invités à se réunir le vendredi 4 août 1882, à une heure du soir, dans la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

Le greffier,  
L. BONNEAU.

(396)

Tribunal de commerce de Saumur.

**FAILLITE VEUVE RIBAUT.**

Conformément aux dispositions de l'article 536 du Code de commerce, les créanciers de la faillite en état d'union de la dame veuve Ribault, marchande revendeuse à Saumur, sont invités à se réunir le 4 août 1882, à 9 heures du matin, dans la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'entendre la reddition annuelle des comptes du syndic, approuver ou refuser lesdits comptes, présenter toutes observations qu'ils croiront devoir faire, se prononcer sur le maintien ou le remplacement du syndic, et toucher un premier dividende de 20 0/0.

Le greffier,  
L. BONNEAU.

(385)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE**

Nommée **LABRARDAYE**.

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1<sup>er</sup> étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M. MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFRATON, expert à Beaufort. (319)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

**UNE MAISON**

Cour et dépendances.

Située à Saumur, rue de la Grise, n° 2, appartenant à M. DUVAL.

S'adresser à M. MÉHOUS, notaire.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

Avec jardin et dépendances

Située à Saumur, rue de la Croix-Verte.

S'adresser à M. MÉHOUS, notaire.

**A LOUER**

DE SUITE,

**UNE MAISON**

Située à Saumur,

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser à M. GAUTIER, notaire à Saumur. (376)

**A VENDRE**

**UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**

Située à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. GAUTIER, notaire à Saumur. (377)

**A VENDRE**

**UNE BELLE HABITATION**

Avec ses dépendances.

Située à Baugé,

Entourée de murs, ayant une vaste pièce d'eau vive, une prairie, un petit bois, belle orangerie, vigne en plein rapport;

Le tout près d'un chemin de fer en construction.

Contenance: trois hectares.

Mise à prix: 35,000 francs.

S'adresser à M. CORNÉLY, notaire à Baugé. (411)

**A VENDRE**

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

**MAISONS**

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

**A VENDRE**

Un très-beau et bon CHIEN COUCHANT, race anglaise, âgé de 4 ans, parfaitement dressé.

S'adresser au bureau du journal.

**MAISON A LOUER**

S'adresser à M<sup>me</sup> JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

**A CÉDER**

De suite

**UN FONDS DE CHARCUTERIE**

S'adresser au bureau du journal.

**MAGASIN DE PARAPLUIES**

Et Mercerie.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> PICARD, rue du Portail-Louis, 52, continue comme par le passé son commerce de parapluies et mercerie.

**A VENDRE**

**COUPES DE PRÉS**

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (335)

**FABRIQUE DE CHAUSSURES**

**A CÉDER**

**A ANGERS**

Avec droit au bail.

S'adresser à M. BOUJUGE, 15, rue Lenepveu, Angers. (414)

**A VENDRE**

**CHIEN DE CHASSE**, bonne race.

S'adresser au bureau du journal.

**UN MÉNAGE** demande à se placer, le mari comme jardinier, vigneron et cocher, la femme comme cuisinière et femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME de ménage et cuisinière demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

**L'UNION**

**COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES**

CONTRE L'INCENDIE

Fondée en 1828.

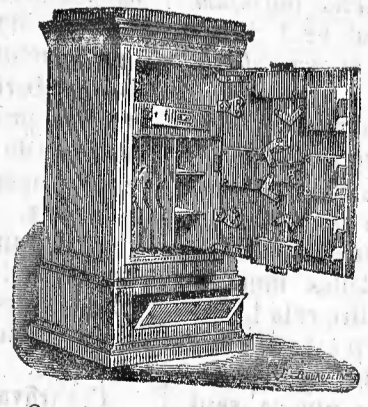
Capital social, Réserves et Primes: CINQUANTE-SEPT MILLIONS DE FRANCS

La Compagnie assure CONTRE L'INCENDIE ET CONTRE LE FEU DU CIEL toutes espèces de propriétés mobilières et immobilières. — Etablie depuis cinquante-quatre ans, elle garantit plus de huit milliards de valeurs, et, en remboursant cent dix millions de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements. — Elle a nommé pour son représentant, à Saumur, M. RABILHAC, banquier, rue d'Orléans, 75.

Les garanties de l'Union, Compagnie d'Assurances sur la Vie Humaine, s'élevent en Capital Social et Réserves à près de soixante-six Millions.

**RASOIR magique américain**, breveté S. G. D. G. Cet appareil véritablement merveilleux justifie entièrement son nom; il permet à toute personne de se raser sans en avoir aucune habitude, et cela sans crainte de coupure, dans n'importe quelle position, assis ou couché, aussi bien sur la terre ferme que sur un navire en marche. Fût-on aveugle ou agité par un tremblement nerveux, on peut se raser d'une façon plus parfaite que ne le ferait le barbier le plus expérimenté par les procédés anciens. Pour le recevoir franco, envoyer 5 fr. en un mandat-poste à l'adresse de M. Combarien, 175, rue Saint-Martin, à Paris. — On demande des dépositaires. (415)



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

**SPA**

POISSON DU PRINCE DE CONDÉ. — Eau minérale ferrugineuse gazeuse. Très chargée en fer. L'abondance d'acide carbonique qu'elle contient, maintient le fer à l'état de dissolution parfait et le rend très digestif. — Très salulaire dans toutes les maladies où le fer est ordonné.

Chez les Pharmaciens et Mds d'Eaux minérales.

**VALS VIVARAISES**

Source n° 1. — Maladies des organes digestifs, Source n° 2. — Goutte, rhumatisme, diabète, Source n° 5. — Maladies de l'appareil biliaire, diabète.

Source n° 7. — Appareil urinaire, gravelle. Source n° 9. — Maladies des organes digestifs.

Le numéro porté sur l'étiquette indique le dosage approprié de bicarbonates alcalins contenus dans chacune des sources.

Chez les Mds d'Eaux minérales & Pharmaciens.

**VICHY**

SOURCE LARDY, alcaline gazeuse et ferrugineuse, employée avec succès contre les maladies du foie, de la rate, de la vessie et de l'estomac.

Chez les Mds d'Eaux Minérales et Pharmaciens.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis

**AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES**

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, jurisprudence rurale des récoltes, statistiques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine à Paris.

**Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)**

**A. RIVAUD** Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et conserve des ECZEMAS, DARTRES, PITYRIASIS, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts: Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

**INCOMPARABLE Eau de Toilette**

sans Acide ni Vinagre

**COSMYDOR**

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinagre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et du Bain.

Toutes les célébrités médicales ont appliqué dans leurs journaux le COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.

(En faire usage quotidiennement)

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES. PATRUMINE DE L'ALGER

Entrepôt Général: 23, Rue de Valenciennes, à Paris.

**REVUE HEBDOMADAIRE**

Scientifique, illustrée, spéciale, seul journal tenant les lecteurs au courant de tous les détails de l'Exposition universelle d'électricité, organe indépendant des exposants

RÉDACTEUR EN CHEF: **W. de FONVIELLE**

E. de GLISSON: DIRECTEUR

Un numéro, 40 centimes. — L'année, 18 francs.

Union postale 20 francs.

PARIS, 16, rue du Croissant, PARIS

Kavi de numéros spécimens gratuits sur demande

**SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE**

**Coffres-Forts Incombustibles**

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions

G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient.

**NOMBREUX CERTIFICATS.**

PRIX DE 22 A 2,000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulart, 18 et 20

Saumur, imprimerie de P. GOBET.